



Bienvenue
à l'Ordre des
experts-comptables
de Paris île-de-France



Introduction

- 05.** Bienvenue ! par Virginie Roitman
- 06.** Les missions de l'Ordre
- 07.** Notre organisation
- 08.** Les clubs thématiques
- 09.** Des événements tout au long de l'année

Sommaire

1- Je m'installe

12. Mon identité et ma plateforme d'échange numériques

- Espace Pro
- Les fonctionnalités d'Espace Pro

13-15. Le Tableau et moi

- Pensez à mettre à jour votre situation professionnelle
- Cotisations ordinales
- Cotisations Cavec

16. Trouver des locaux

17. Recruter mon premier collaborateur

- BBigger, la vitrine des cabinets franciliens qui recrutent
- Journée du e-recrutement

18. Lancer mon cabinet

- Le comité Jeunes experts-comptables, un soutien pour vos premiers pas dans la profession
- L'Ordre vous équipe pour un bon départ !

19. Et si vous deveniez ambassadeurs de la profession auprès des jeunes ?

- L'Ordre a une mission pour vous !

2- Je développe mon activité

22-23. Des outils pour développer mon activité

- Oser la co-traitance
- Définir mon offre commerciale
- Spécialiser mon activité
- Cap Performance, la boîte à outils de votre installation
- Racheter un cabinet / reprendre une clientèle

24. Me former et former mes collaborateurs

- La formation continue
- Sup'Expertise Paris
- Les Rendez-vous au 50

25. Innover / me transformer

- Les parcours de la transformation
- Innest, l'accélérateur des solutions qui changeront votre futur

3- Je sécurise mon exercice professionnel

28. Des questions relatives aux normes et à la déontologie

- Commission Déontologie et études techniques
- Le comité des normes vous répond

29. Résoudre un litige avec un client ou un expert-comptable

- Que faire en cas de litige ?
- Les procédures pouvant être mises en oeuvre par l'Ordre

30-31. Bénéficiaire d'un contrôle qualité

32. Lutter contre l'exercice illégal

- Signaler un cas
- Relations avec les partenaires

33. Le contrôle ponctuel et la Chambre de discipline

- Le contrôle ponctuel
- La Chambre de discipline

34-35. Un client en difficulté ?

- La cellule d'accompagnement des clients en difficulté
- Le CIP (centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises)
- Les ateliers MVP, Mieux Vaut Prévenir

4- J'assure la pérennité de mon activité

38-39. Besoin d'assistance ? L'Ordre est à votre écoute

- Un risque de mise en cause de votre responsabilité pénale ?
- L'Ordre vous assiste
- Vous rencontrez des difficultés organisationnelles, financières, de santé ?

40-41. Comment assurer la sauvegarde de mon activité ?

- Convention d'assistance et d'entraide
- Le coffre-fort numérique
- Le kit Sauvegarde

42-43. Retrouvez tous les outils à votre disposition



Bienvenue !

Chères consœurs et chers confrères,

En tant que présidente de l'Ordre des experts-comptables de la région Paris Île-de-France, il me revient le grand privilège de vous accueillir dans la profession.

Pour certains d'entre vous qui avez obtenu votre diplôme après une carrière déjà longue à d'autres fonctions, c'est le début d'une seconde vie professionnelle qui vient clore des années d'efforts. Félicitations ! Pour les autres, jeunes experts-comptables, étudiants et étudiants stagiaires jusqu'à maintenant, bravo pour votre détermination sans faille dans ce long parcours de formation !

Je profite de cette tribune pour vous livrer quelques réflexions qui me tiennent à cœur. La profession d'expert-comptable est une profession privilégiée. Tout au long de votre carrière, vous pourrez cultiver plusieurs de vos talents. Vous serez à la fois un expert du chiffre et du conseil, c'est à dire un professionnel que la raison conduit, et un copilote, avec qui il est aussi possible de parler avec le cœur. En d'autres termes : vous saurez mieux que personne prendre le pouls d'une entreprise quelle que soit sa taille, mais vous saurez aussi très vite devenir le bras droit, l'oreille, le conseil sûr et toujours présent, de l'entrepreneur.

Pour ces raisons, je vous souhaite de ne jamais perdre la curiosité qui vous a animée pendant vos études : curiosité pour le monde de la donnée comptable et du diagnostic de l'entreprise, et curiosité envers les secteurs et les équipes des organisations qui seront vos clientes.

Nous sommes au service de nos clients, de leurs entreprises et de leurs organisations. Pour accompagner et faire grandir en permanence votre professionnalisme, vos savoir-faire et savoir-être, l'Ordre de Paris Île-de-France est à vos côtés. Dans ce guide, vous retrouverez la plupart des équipes et outils dont vous pourrez avoir besoin dans l'exercice de vos missions. N'hésitez pas à les utiliser et à nous contacter si besoin : nous serons toujours là pour vous répondre et trouver une solution à ce qui vous préoccupe.

Encore une fois, avec les membres élus de l'Ordre francilien, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Virginie Roitman

Présidente de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France

Les missions de l'Ordre

Le conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France (CROEC) représente l'Ordre dans sa circonscription.

Créé par l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945, l'Ordre des experts-comptables assure la représentation, la défense et le développement de la profession d'expert-comptable et veille au respect de la déontologie professionnelle. L'Ordre de Paris Île-de-France peut délibérer sur toute question intéressant les professionnels relevant de sa compétence.

Il peut saisir la chambre régionale de discipline de sa région ou de toute autre région, créer après avis du conseil supérieur, des organismes de coopération, de mutualité, d'assistance ou de retraite au bénéfice de ses membres et de leurs familles.

Quel est le rôle de l'Ordre ?

« Accompagner l'évolution de la profession, sécuriser la pratique des cabinets et garantir la confiance de leurs clients »

- Un pôle régalien et garant de l'image des professionnels
- Des équipes d'élus et de permanents pour accompagner les experts-comptables dans la transformation de leurs cabinets
- Des actions nombreuses pour améliorer l'attractivité des cabinets et mieux recruter



Notre organisation

Le/La Président.e assure l'exécution des décisions du conseil régional ainsi que le fonctionnement régulier de l'Ordre dans sa circonscription. Il/Elle réunit le bureau périodiquement, et le tient au courant des décisions et mesures prises dans l'accomplissement de ses fonctions. Il/Elle désigne l'un des vice-présidents pour le suppléer. En cas de démission, d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la suppléance est exercée par un autre vice-président et, à défaut de l'un de ceux-ci par le doyen d'âge.

Le bureau est désigné pour un mandat de deux ans au scrutin secret par les membres du conseil. Composé d'un président, de vice-présidents, d'un trésorier et d'assesseurs. Il est l'organe de réflexion et de proposition en amont du conseil.

Le conseil est composé de 36 membres, élus pour 4 ans au scrutin secret par les membres de l'Ordre inscrits à titre principal au Tableau de la région Paris Île-de-France et ayant réglé la totalité de leurs cotisations ordinaires. Il se réunit une fois par trimestre, ainsi que sur convocation exceptionnelle du bureau pour prendre des décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'institution.

Les permanents

Les permanents salariés de l'Ordre Paris IDF mettent en œuvre les projets de chaque commission et sont les interlocuteurs privilégiés des consœurs et confrères au quotidien.

Nos instances de réflexion

28 commissions et comités et groupes de travail réunissent élus et experts-comptables engagés dans la bonne marche de notre institution et dans la protection et l'évolution de notre profession. En lien opérationnel avec les équipes salariées de l'Ordre, ces instances se réunissent très régulièrement pour traiter des encours, organiser les plans de formation et d'information annuels liés aux thématiques qu'elles suivent, et animer les événements et les rencontres qu'elles organisent.

Elles se répartissent en 6 axes thématiques : activités régaliennes, administration et finances, attractivité de la profession, confraternité, formation, performance et évolution de la profession.

Et si vous vous investissiez au sein de notre profession ?

Qu'il s'agisse de nos missions régaliennes, de contrôle et de défense de la profession, ou de nos actions pour soutenir l'évolution de nos métiers, nous avons besoin de vous !

Devenez volontaire de l'Ordre : votre contribution nous sera précieuse !
contact@oec-paris.fr

Notre organisation



Les clubs thématiques

Dans ces communautés d'intérêt, vous retrouverez d'autres consœurs et confrères et des acteurs de la profession pour échanger, vous former et développer de nouvelles missions ou de nouvelles pratiques de travail.



Le club **DAF externalisé** vous permet de développer des missions d'accompagnement des directions financières.



Le club **Fiscal** propose des moyens de créer, développer et perfectionner une véritable activité de conseil fiscal par une série d'actions d'information et de formation de haut niveau : conférences en région, groupes de réflexion, revue Internet du club, participation aux journées annuelles du club...



Le club **Inovacio by OEC IDF** vous intègre dans une communauté basée sur le partage d'informations et d'expérience autour de l'innovation.



Le club **Patrimoine** fédère les professionnels du conseil, de l'expertise comptable et de l'audit qui veulent assister leurs clients dans la gestion de leur patrimoine.



Le club **Social** accompagne votre cabinet dans ses missions sociales.

La page Clubs



Des événements tout au long de l'année

L'Ordre organise une multitude d'occasions de formation, d'information et d'échange !

Que vous souhaitiez comprendre la nouvelle Loi de Finances, découvrir les meilleures pratiques en matière de comptabilité des actifs immatériels ou explorer la réglementation du secteur de l'ESS, nos événements vous offrent une mine d'informations utiles pour accompagner votre développement.

Nos différentes instances de travail (clubs, comités, commissions, etc.) conçoivent un programme annuel mis en musique par l'équipe des permanents pour vous informer, vous former et vous accompagner sur tous les sujets à fort enjeu pour notre profession. Elles font intervenir des experts renommés lors de leurs conférences, des ateliers et des séminaires.

Pour vous, ces temps forts sont l'occasion idéale d'interagir avec des professionnels chevronnés, de trouver des réponses à vos questions et de partager des idées avec vos pairs.

L'Ordre est aussi le garant d'un esprit de travail confraternel. Pour le faire vivre et l'animer, il rassemble tous les ans ses membres lors d'événements festifs et conviviaux.

Les occasions sont nombreuses !

Ateliers pratiques : « Rendez-vous au 50 », webinaires thématiques de nos Clubs, petits-déjeuners d'actualité au 50, ateliers du « Parcours de la transformation », etc.

Événements thématiques : Journée du monde associatif, Grande journée de l'innovation, salon Transfair dédié à la transmission d'entreprise, séminaire du Club fiscal, exposition artistique éphémère au 50, etc.

Événements institutionnels : décryptage de la loi de finances en janvier, Universités d'été en septembre, prestation de serments, etc.

Rejoignez-nous en flashant le QR Code agenda



La page agenda





1. Je m'installe

EspacePro

EspacePro facilite vos échanges avec l'Ordre. Pensée pour vous offrir un service plus proche, plus simple et plus efficace, cette plateforme personnalisée réunit l'ensemble de vos interactions avec l'institution.

Avec EspacePro, vous effectuez toutes vos démarches administratives en ligne sans avoir besoin de créer un nouveau compte, puisque nous utilisons l'authentification Comptexpert.*

En proposant une interface unifiée pour l'ensemble des services, cet outil vous fait gagner du temps en simplifiant vos démarches d'inscription, et en réduisant les délais de traitement de vos demandes.

Les fonctionnalités d'EspacePro :

- S'inscrire à l'Ordre
- Visualiser et modifier ses informations
- Télécharger ses attestations d'inscription à l'Ordre
- Communiquer avec les services de l'Ordre
- S'abonner et gérer ses newsletters
- Consulter la FAQ
- Visualiser son solde de cotisations, message d'alerte sur la date limite de paiement.
- Suivi du contrôle qualité

* Votre identifiant ComptExpert :

Il s'agit de la « clé » qui vous identifie comme membre de l'Ordre et vous ouvre un accès unique et sécurisé à tous les services en ligne de la profession.

Sans Comptexpert, l'accès aux ressources et services réservés aux professionnels de la comptabilité est impossible. Ce compte est ouvert à différents profils tels que les experts-comptables, les stagiaires, les mémorialistes, les experts-comptables en entreprise, les collaborateurs de cabinet, les étudiants et les enseignants. Selon le profil de l'utilisateur, l'accès aux différents services et ressources de l'Ordre peut varier.

<https://www.experts-comptables.fr/comptexpert>



Pensez à mettre à jour votre situation professionnelle

À chacune des modifications importantes de votre situation, il est impératif d'informer l'Ordre (changement d'adresse professionnelle, création d'une nouvelle structure, d'un établissement secondaire, changement de la liste de vos associés, nouvelle répartition du capital social et des droits de vote).

Pensez à transmettre une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Pour justifier d'un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile encourue en raison de l'ensemble de vos travaux et activités, il est nécessaire de transmettre cette attestation chaque année au conseil régional.

Selon l'article 125 de l'ordonnance du 19/09/1945: « Si un expert-comptable ne justifie pas d'une couverture continue d'assurance RCP, il sera alors radié du Tableau »

Cotisations ordinales

Qui est redevable ?

Toute personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris IDF est redevable d'une cotisation annuelle fixe et de cotisations proportionnelles par salarié, s'il y a lieu.

Sont concernés les personnes physiques ou morales, les experts-comptables stagiaires ainsi que les bureaux secondaires inscrits au 1^{er} janvier de l'année considérée.

La redevance du Conseil national est incluse dans l'appel de cotisations lancé par le Conseil régional.



Inscription-tableau@oec-paris.fr
tableau@oec-paris.fr
<https://espace-pro.oec-paris.fr>

Cotisations ordinales

Quelles sont les modalités de règlement ?

Chaque début d'année, l'appel à cotisation est adressé par email, aux experts-comptables et sociétés inscrites au Tableau de l'Ordre de la région Paris IDF.

Votre déclaration se fait via le portail national des cotisations

<https://cotisations.experts-comptables.org/> en vous connectant à l'aide de votre identifiant unique Comptexpert.

La cotisation est à régler avant le 31 mars de chaque année. En cas de non-règlement à échéance, suivie de relances, une majoration pour retard de paiement est appliquée pour couvrir les frais administratifs occasionnés afin qu'ils ne soient pas supportés par l'ensemble de la profession.



Attention : une procédure de radiation administrative du Tableau de l'Ordre est actionnée dès lors que deux années de cotisations et/ou de majorations sont dues.

Notez que la cotisation due par les experts-comptables lors de la première année d'inscription est réduite aux deux-tiers - de la cotisation pleine - et du tiers lors de la seconde année d'inscription.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le service des Cotisations au 01 55 04 51 10.

Cotisations Cavec

La Cavec est la caisse de retraite des experts-comptables et des commissaires aux comptes.

Comment s'affilier ?

L'inscription à l'Ordre des experts-comptables signifie votre affiliation de droit à la Cavec et déclenche immédiatement les cotisations. La date d'effet est le premier jour du trimestre civil qui suit l'inscription à l'Ordre. Selon le Code de la sécurité sociale, vous disposez d'un mois pour vous déclarer à la Cavec.

[Affiliez-vous en ligne sur cavec.fr/formulaire-daffiliation/](https://cavec.fr/formulaire-daffiliation/)

Vous exercez en tant que TNS (travail non-salarié)

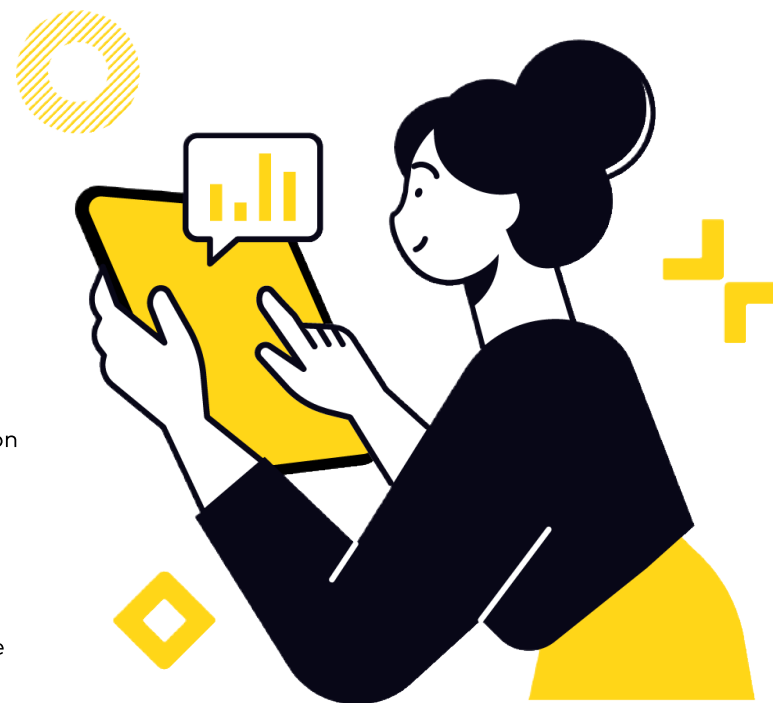
Vous cotisez à tous les régimes, de retraite de base, retraite complémentaire et de prévoyance. La prévoyance vous ouvre des droits : capital-décès, rente enfant, pension d'invalidité et indemnités journalières.

Vous exercez en tant que salarié

Vous cotisez uniquement au régime de retraite complémentaire de la Cavec et cotisez par ailleurs aux régimes salariés pour la retraite de base et la prévoyance (le président d'une SAS est considéré comme salarié).

[Plus d'infos sur www.cavec.fr](https://www.cavec.fr)

Attention : une procédure de radiation administrative du Tableau de l'Ordre est actionnée dès lors que deux années de cotisations sont dues.



Une signature sécurisée avec [Jesignexpert.com](https://jesignexpert.com)

L'Ordre utilise et recommande cette solution numérique pour garantir l'intégrité des documents, faciliter les échanges numériques, simplifier les procédures, renforcer la confiance.

<https://jesignexpert.com/>



En 2021, l'Ordre francilien et la CRCC de Paris ont signé une convention de partenariat offrant l'exclusivité d'un centre d'affaires aux professionnels du chiffre. Il est désormais possible d'accéder à un espace de travail moderne et parfaitement équipé dans le respect des règles de déontologie et de confidentialité. Situé en plein cœur de Paris, les professionnels du chiffre peuvent profiter d'un environnement de travail collaboratif et sécurisé. Besoin d'une domiciliation, d'un bureau privatif ou d'une salle de réunion homologués par le H3C ? Rendez-vous chez Luca !



29, rue du Colisée - 75008 Paris
Métro Franklin Roosevelt, Saint-Philippe du Roule

Retrouvez tous les détails sur <https://www.luca.paris/offre>

BBigger, la vitrine des cabinets franciliens qui recrutent

Pour vous offrir l'opportunité d'explorer le marché de l'expertise comptable à travers un annuaire attractif des cabinets, l'Ordre de Paris IDF a créé la plateforme BBigger.

Avec elle, vous pouvez aussi accéder aux profils des cabinets, découvrir leur philosophie, leur culture d'entreprise mais également prendre contact avec ceux qui correspondent à vos besoins !

Journées du e-recrutement

Organisé en distanciel, c'est le **jobdating des professionnels du chiffre !**

Pendant 2 jours, **cabinets d'expertise comptable** et **commissariats aux comptes franciliens** à la recherche d'un nouveau talent rencontrent des **étudiants en comptabilité en quête d'un stage ou d'une alternance**.

Ces journées accélèrent les processus de recrutement au bénéfice des cabinets comme des candidats.



Hubemploi

Le Conseil national de l'Ordre met aussi à votre disposition une plateforme pour étoffer votre équipe.
www.hubemploi.fr

Le comité Jeunes experts-comptables, un soutien pour vos premiers pas dans la profession

Le comité vous accompagne dans votre installation et sur tous les sujets propres à cette période particulière : partage d'expériences sur l'exercice de la profession, développement de la relation clientèle, organisation des missions...

Le comité jeunes experts-comptables se mobilise tout au long de l'année et vous propose des ateliers et conférences qui vous informeront et vous donneront toutes les clés pour réussir votre installation.



L'Ordre vous équipe pour un bon départ

Quand on s'installe, de nombreuses interrogations se posent. Les ateliers/rencontres « Jeudis de la réussite » vous apportent des clés grâce aux conseils avisés d'un professionnel thématique et au témoignage d'un expert-comptable.

Les sujets abordés :

- L'identité de mon cabinet
- Mes réseaux sociaux
- Ma stratégie de vente
- Mon premier recrutement
- L'Ordre et moi, etc.

Pour que vous soyez parfaitement équipé, l'Ordre met aussi à votre disposition un manuel cabinet-type. Avec lui, vous vous assurez de ne rien oublier.

<https://www.monmanuelcabinet.fr/>



Mon manuel
cabinet

Replays des jeudis de
la réussite

CJEC



cjec

Le Club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes informe et aide les jeunes diplômés à s'installer. Il les soutient au cours des 5 premières années qui suivent le diplôme.

L'Ordre a une mission pour vous !

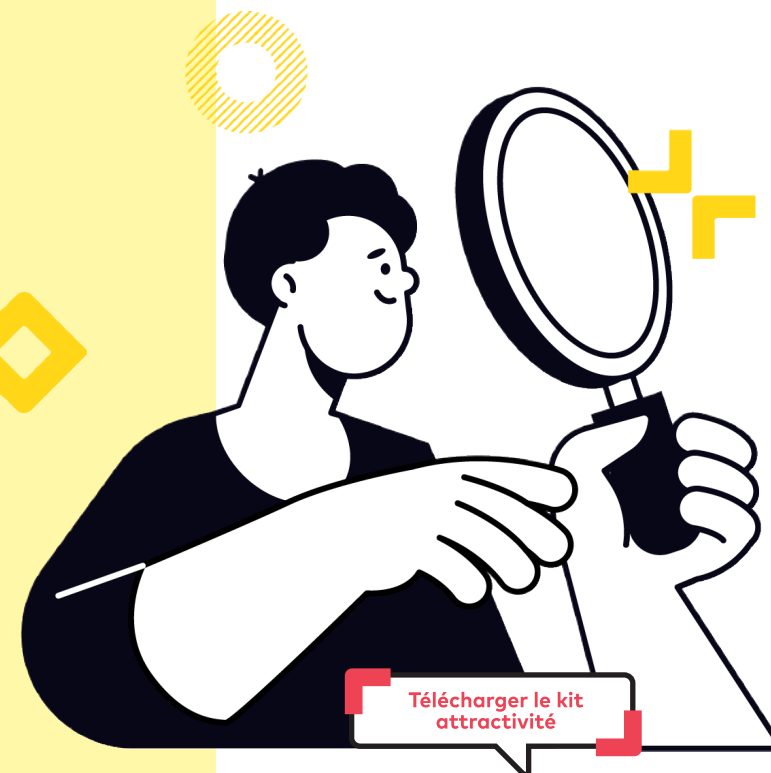
Les métiers du chiffre souffrent d'un déficit d'attractivité auprès des plus jeunes. Pour pallier ce manque de vocation qui conduit à des difficultés de recrutement au sein des cabinets, l'Ordre francilien organise des rencontres avec les étudiants, dans les écoles ou sur les salons.

Les experts-comptables qui participent à ces rendez-vous, partagent leur expérience et le rôle essentiel qu'ils occupent auprès des chefs d'entreprise.

Et si vous aussi vous deveniez ambassadeur de notre profession ? Rejoignez l'équipe de la commission Attractivité de l'Ordre francilien !

Grâce à un kit spécialement conçu pour vous aider dans cette mission, vous aurez toutes les clés pour parler de votre métier à vos futurs collab' !

- un livret explicatif pour faire aimer nos métiers
- une présentation power-point pour illustrer vos interventions
- la promotion du site unjobquicompte.fr qui répond à toutes les questions d'un jeune lycéen ou étudiant
- un flyer pour promouvoir BBigger, le site et jobs ouverts dans les cabinets franciliens



Télécharger le kit
attractivité



Découvrez unjobquicompte.fr et suivez-nous sur instagram
<https://www.instagram.com/kifftacompta/>



2. Je développe mon activité

Oser la co-traitance



Lors de votre installation, il s'agit avant tout de trouver des missions. Pensez à la co-traitance ! C'est un premier réflexe qui vous aidera à développer votre chiffre d'affaires et votre portefeuille clients. Pour trouver ou proposer des missions adaptées à votre profil et à vos besoins, l'Ordre met à votre disposition la plateforme BBUSI. Avec elle, vous entrez en relation en 2 clics avec vos confrères et consoeurs. Envie de gagner du temps en faisant preuve de souplesse et de réactivité ? BBUSI est votre allié pour anticiper une période fiscale surchargée ! <https://www.bbusi.fr/>

Définir mon offre commerciale

S'installer, c'est souvent commencer de zéro ou presque.

Pour démarrer avec des pistes précises, l'Ordre met à votre disposition une série d'outils:

- Des replays de la première saison du «Parcours de la transformation», dédiés à la démarche commerciale :
 - l'atelier 3 «Construire sa stratégie pour développer son cabinet d'expertise comptable» <https://youtu.be/nGJ8GCfOi5o>
 - l'atelier 7 : Packager son offre : <https://youtu.be/-pBnQE8ERao>
 - l'atelier 8 : Communiquer l'offre à ses clients : Osez vendre : <https://youtu.be/AAVoYR0v39w>
- Des replays des ateliers pratiques «Jeudis de la réussite»
- Des exemple de lettre de mission disponibles sur Cap Performance

Spécialiser mon activité

Certaines instances de votre Ordre régional sont là pour soutenir votre développement en vous ouvrant la porte de nouveaux secteurs d'activités. Pour ce faire, ils vous invitent au décryptage régulier qu'ils effectuent lors de conférences ou de journées d'échange très riches et proposent toute l'année des ateliers de partages d'expérience. Y participer vous aidera à développer de nouvelles offres.

Voici quelques exemples de ces communautés d'intérêt :

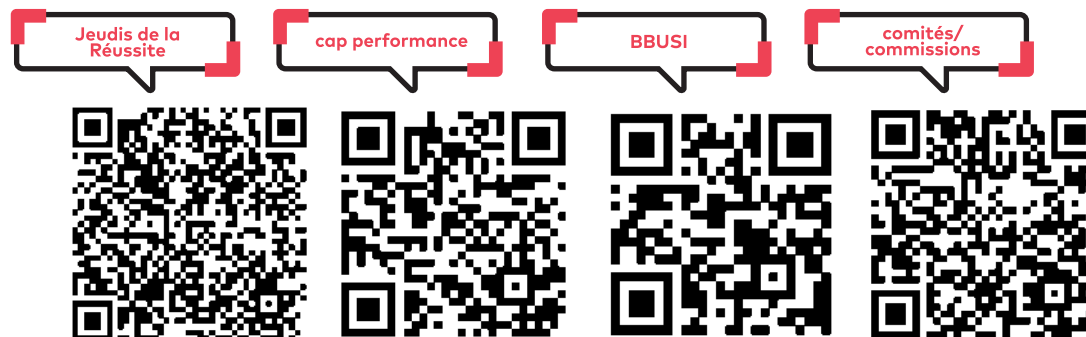
Le comité RSE a vocation à aider les experts-comptables à anticiper les tendances en matière de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises

Le comité Transmission d'entreprise vous donnera les clés pour un accompagnement optimal des entreprises en quête de cession ou reprise.

Le comité Association est un lieu de réflexions, d'échanges et de prospective pour aider les membres de l'Ordre à développer des missions auprès des responsables d'associations et de fondations, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des organisations syndicales dans des secteurs très variés (sanitaire et social, culture, sport, environnement, insertion, recherche, ...).

Le comité CSE a pour vocation de sensibiliser les élus et les représentants de comités d'entreprises au rôle et à l'importance de l'expert-comptable.

Découvrez les autres comités et commissions avec le QR code





Cap Performance, la boîte à outils de votre installation

Avec Cap Performance, l'Ordre francilien met à votre disposition des outils d'aide à la réflexion pour organiser votre cabinet, vous développer, vous spécialiser, songer à une diversification, etc. Vous y découvrirez diagnostics, guides, formations, questionnaires, manuels, disponibles gratuitement pour faciliter votre quotidien.

L'espace « Ma lettre de mission » vous fera gagner du temps en vous aidant à préparer des lettres de mission conformes et personnalisées. Vous pourrez aussi établir une proposition commerciale, un avenant, un tableau de suivi des tâches et définir vos propres modèles de conditions générales.

Racheter un cabinet / reprendre une clientèle



Pour faciliter les échanges entre cédants et repreneurs, l'Ordre a ouvert en 2023 une plateforme astucieuse, à la fois market place et centre documentaire, facile d'accès, actualisée en temps réel et sécurisée.

Avec B Buy Bye, vous entrez en contact gratuitement avec des experts-comptables cédants de façon confidentielle et sécurisée. C'est aussi l'opportunité de vous associer en vous rapprochant d'un cabinet ouvert à cette option

Ce site d'annonces en ligne de cession/reprise de cabinet comme de clientèle est doté d'un espace documentaire très complet : outils pratiques, articles de fond et témoignages vous permettront de bien préparer votre projet.

En quelques clics, vous pourrez consulter les offres et publier une annonce avec les garanties de confidentialité requises sur ce sujet sensible.



La formation continue

En tant qu'expert-comptable, vous êtes responsable de l'actualisation de vos connaissances et vous pouvez répartir votre formation professionnelle continue entre activités vérifiables (formations dispensées par des organismes agréés et faisant l'objet d'une attestation) et non vérifiables. Les premières doivent constituer l'essentiel de vos activités de formation.

Le respect de cette obligation de formation est constatée lors des contrôles de qualité diligentés par votre Ordre (cf p.30). Vous devez alors produire les documents qui qualifient les activités de formation suivies. Le contrôle de qualité porte une appréciation quantitative et qualitative sur le respect de cette obligation de formation.



Sup'Expertise Paris

Institut régional de formation qui vous a accompagné durant votre stage d'expertise comptable, Sup'Expertise propose aussi un large choix de formations répondant à vos besoins et sur tous les secteurs pouvant intéresser les cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes : comptabilité et révision, fiscalité, juridique, exercice professionnel, doctrine, audit, social, conseil en gestion, secteurs, management...

Découvrir le catalogue de formation avec le **QR code Sup'Expertise**

Les Rendez-vous au 50



L'Ordre des experts-comptables propose une fois par mois de se retrouver en ligne ou en présentiel, lors des « RDV au 50 » afin de vous informer sur les sujets qui vous préoccupent. Remplir concrètement vos obligations et vous préparer aux contrôles des instances ? transformer les compétences de vos collaborateurs ? Assurez avec votre RCP ?

Ces rendez-vous répondent à toutes vos questions



Sup'Expertise

Replay RDV au 50





Les parcours de la transformation

Les parcours de la Transformation proposent des ateliers gratuits sur 9 mois pour aider les professionnels du chiffre à s'adapter à la digitalisation. En les suivants vous abordez des sujets tels que la stratégie du cabinet, la gestion de la transformation et la vente de nouvelles missions. Les participants apprendront à devenir des leaders du changement et à répondre aux besoins des clients avec de nouveaux modèles commerciaux.

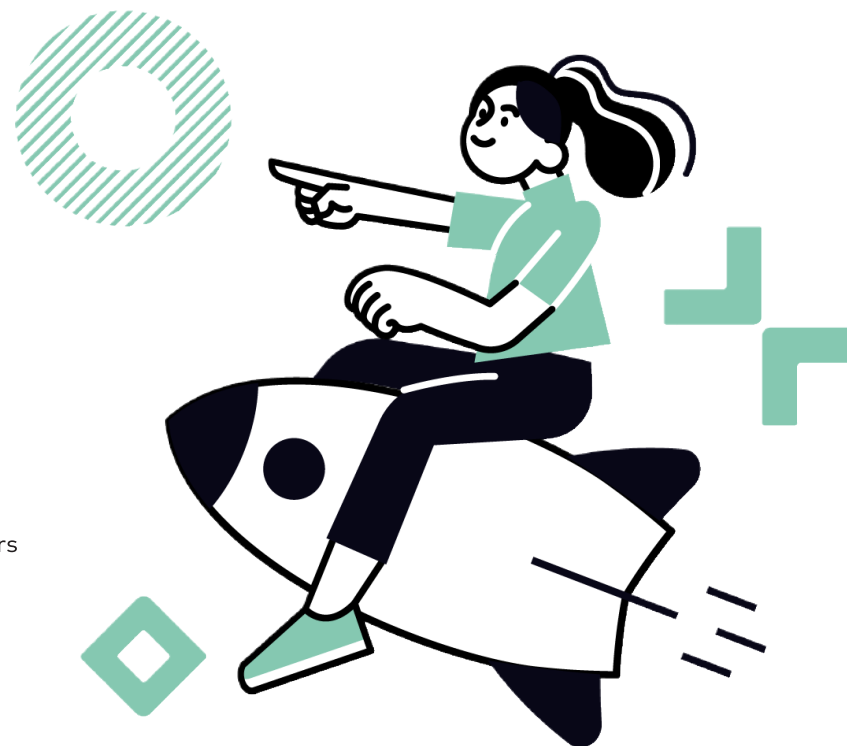
INNEST

Innest, l'accélérateur des solutions qui changeront votre futur

Innest, l'accélérateur de startups de l'OEC Paris IDF, accompagne dans un programme de 9 mois des startups au service de la profession comptable, à travers des formations, un accès aux événements de la profession (congrès, UE, etc.), du mentorat par des experts-comptables, ainsi que la mise à disposition de bêta-testeurs experts-comptables.

Vous aussi, vous pouvez contribuer à l'avenir de la profession en testant nos solutions ! Rendez-vous sur notre site pour en savoir plus.

<https://www.innest.fr/>



Parcours de la
transformation

INNEST

PON



Besoin d'être aiguillés dans le choix des outils et logiciels ? La plateforme des outils numériques, évolutive et collaborative, initiée par l'OEC Paris IDF, vous accompagne dans cette transition digitale.

<https://www.plateformeoutilsnumeriques.com/#/>



3. Je sécurise mon exercice professionnel

Commission Déontologie et études techniques

Du lundi au vendredi, le service juridique répond à vos questions déontologiques en lien avec votre exercice professionnel :

Exemples :

- Dans quel cas puis-je rompre la mission ?
- Suis-je levé.e de mon secret professionnel en cas de convocation devant la gendarmerie ?
- Puis-je m'opposer à une reprise de dossier ?
- Comment communiquer et sur quel support ?

Les questions les plus complexes sont transmises à la commission Déontologie, afin d'obtenir une position de principe.

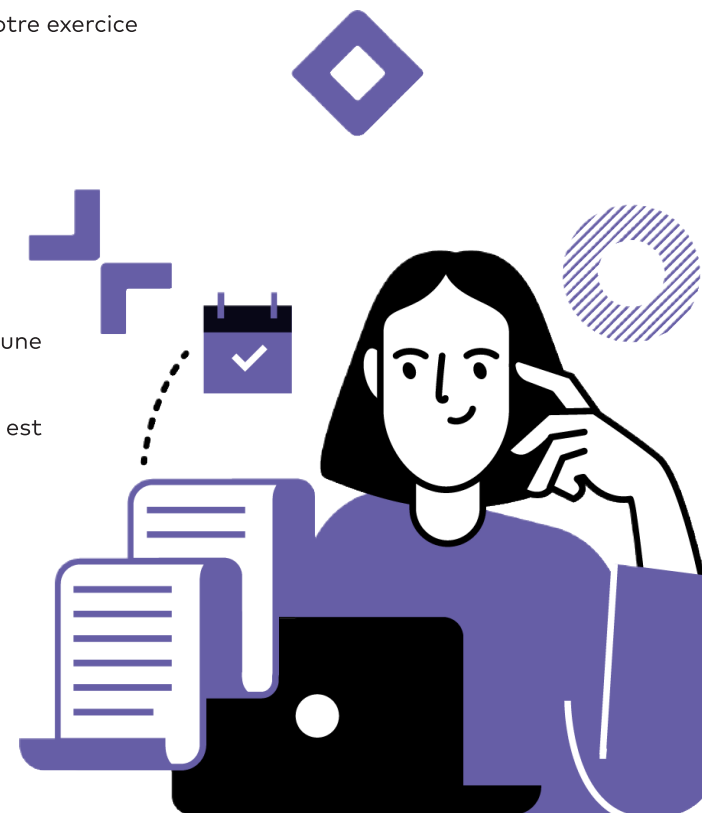
La commission se réunit 5 fois par an et traite une dizaine de questions par séance. Elle est également amenée à rédiger des articles dans le journal de l'Ordre, le Francilien, à animer des conférences et ateliers aux Universités d'été ou encore à participer à des échanges.

Le comité des normes vous répond

Le comité des normes répond aux questions des experts-comptables franciliens sur l'application des normes professionnelles afin de les sécuriser au mieux dans l'exercice de leurs nouvelles missions.

Exemples :

- Quelle lettre de mission utiliser pour une SCI à l'IR ?
- Quel est le cadre de référence d'une mission d'assistance à la déclaration de TVA ?
- Quel exemple de lettre mission utiliser pour une mission relative à une location meublée non professionnelle ?



FAQ déontologie/normes dans votre espace pro :
Articles déontologiques : <https://lefrancilien.oec-paris.fr/reglementation/>
Replay des rdv au 50 : <https://www.oec-paris.fr/actualites/videotheque/>

Permanence déontologique par téléphone tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h30 à 18h00
au 01 55 04 31 31- deontologie@oec-paris.fr
01 55 04 31 31 – normes@oec-paris.fr

Que faire en cas de litige ?

La commission Résolution des litiges peut être saisie afin d'amener les parties à rechercher une solution amiable au différend qui les oppose par le rétablissement d'un dialogue souvent rompu.

La saisine de la commission se fait via un formulaire dynamique accessible en ligne :

<https://www.oec-paris.fr/l-ordre-vous-accompagne/jai-besoin-daide/saisine-de-la-commission-resolution-des-litiges/>

Les procédures pouvant être mises en œuvre par l'Ordre sont les suivantes :

En cas de litige d'ordre économique :

- Procédure de conciliation : la conciliation a pour objet de favoriser la conclusion d'un accord amiable entre les parties (matérialisé par la signature d'un procès-verbal de conciliation) ;
- Procédure d'arbitrage : l'arbitrage peut être sollicité uniquement pour les litiges dont le montant litigieux est supérieur à 1 500 euros TTC. L'arbitre nommé rend une sentence arbitrale ayant autorité de la chose jugée comme un jugement rendu par un tribunal d'État. La sentence arbitrale est rendue en dernier ressort.

En cas de litige d'ordre déontologique :

- Commission respect des devoirs professionnels : un collège d'experts-comptables reçoit les parties afin de favoriser la résolution de leur litige.

La procédure dérogatoire : cette procédure est mise en œuvre en cas d'urgence selon des critères prédéterminés (contrôle fiscal ou Urssaf, échéance à court terme...)

Des frais d'ouverture du dossier sont demandés à hauteur de 240 euros TTC et à la charge du demandeur, à l'exception de la procédure d'arbitrage pour laquelle les frais sont de 600 euros TTC par partie en cas de litige entre client et expert-comptable, ou 2 400 euros TTC par partie en cas de litige entre membres de l'Ordre.

Résolution des
Litiges



Tout au long de votre carrière, vous bénéficierez de contrôles qualité réguliers conformément aux textes régissant ce dispositif. Ils se déroulent dans un esprit de dialogue constructif, leur objectif étant d'harmoniser les comportements professionnels et d'accompagner les experts-comptables dans le perfectionnement de leurs méthodes de travail pour être toujours plus performants et donner au public une meilleure perception de la qualité des prestations offertes par la profession.

Lorsqu'un contrôle de qualité est déclenché, un préavis de contrôle vous est adressé plusieurs mois à l'avance afin de vous permettre de vous y préparer efficacement. En pratique, vous pourrez procéder à un autodiagnostic de conformité aux normes professionnelles et obtenir :

- **Un rapport de diagnostic** avec les points forts / faibles du cabinet
- **Des préconisations d'actions prioritaires** pour mettre le cabinet en conformité, avec des suggestions de ressources utiles à l'adaptation du cabinet.

En fonction des résultats du diagnostic, vous pourrez vous inscrire, si vous le souhaitez, à une formation spécialement mise en place dans le cadre du contrôle de qualité, en collaboration avec Sup'Expertise.



Depuis 2020 et à l'initiative de l'Ordre de Paris Île-de-France, le contrôle de qualité comporte un nouveau volet consacré à l'amélioration de la performance du cabinet. Il a pour objectif de proposer des pistes de réflexion pour faire progresser le cabinet.

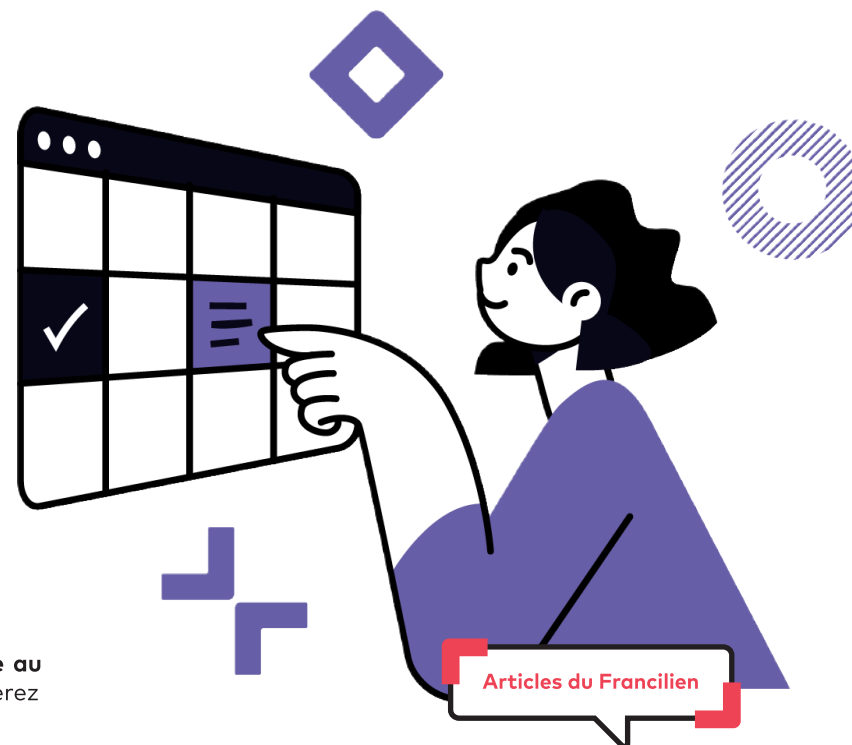
Ce moment privilégié avec votre contrôleur vous permettra d'échanger en toute confraternité sur différents aspects de la gestion de votre cabinet tels que la stratégie, l'organisation, le pilotage, le marketing, la communication, les ressources humaines... grâce à un nouvel outil de diagnostic performance.

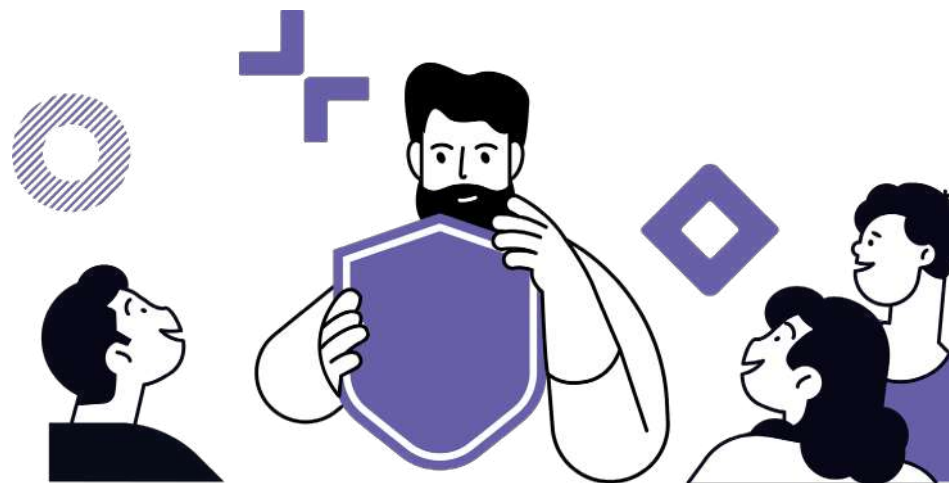
Pour préparer au mieux cet entretien, le diagnostic performance de Cap Performance sera votre meilleur allié.

À l'issue du diagnostic, vous obtiendrez :

- Un rapport de diagnostic qui résumera votre positionnement actuel pour chacun des grands domaines analysés.
- Un plan d'action personnalisé et priorisé qui listera, le cas échéant, les actions à entreprendre en fonction de leur degré d'urgence.

Dans un second temps, vous serez invité à remplir **votre questionnaire préparatoire au contrôle**, en ligne. Vous disposerez d'un délai de 30 jours pour le faire. Puis, vous fixerez avec le contrôleur pressenti la date de contrôle.





La lutte contre l'exercice illégal au service de l'ordre public économique

Signaler un cas

Tout expert-comptable, client, victime ou tiers peut signaler un cas d'exercice illégal qui sera transmis immédiatement à la cellule de veille et d'enquête pour instruction.

Relations avec les partenaires

Des partenariats auprès des tribunaux de commerce d'IDF se développent afin d'obtenir la liste des sociétés inscrites en code APE « activités comptables » afin d'adresser des courriers de mise en garde et de demandes de changement de code.

Des formations sont également assurées auprès des partenaires (Brigade financière, juges consulaires des tribunaux de commerce ...) sur l'importance de la lutte contre l'exercice illégal

compta illégale



contact: 01.55.04.51.05
mail : compta-illegal@oec-paris.fr

Un site dédié à la lutte contre l'exercice illégal : www.compta-illegale.fr
Il présente les actions de la commission, les condamnations obtenues et comporte un module de signalement en ligne

Le contrôle ponctuel

La commission Contrôle ponctuel-respect de la profession, est chargée de vérifier le comportement professionnel des membres de l'Ordre inscrits au Tableau, et s'assure que ledit comportement n'est pas contraire aux règles déontologiques.

Cette surveillance s'effectue au travers de contrôles dits « contrôles ponctuels » effectués dans les cabinets d'expertise comptable.

Pourquoi suis-je contrôlé ?

Les cas susceptibles de déclencher un contrôle ponctuel sont les suivants :

- Inscription d'une société avec des associés non-membres représentant une part importante dans le capital ;
- Association avec des non-membres de l'Ordre condamnés pour exercice illégal ;
- Suspicion de détournement de clientèle ;
- Signalement d'un client ou d'un expert-comptable auprès de la commission Exercice illégal.

La Chambre de discipline

Il s'agit d'une juridiction indépendante de l'Ordre des experts-comptables d'Île de France, qui sanctionne les manquements aux règles déontologiques et devoirs de la profession de l'expertise comptable visés aux articles 141 et suivants du décret n°2012-432 du 30 mars 2012. Les sanctions sont graduées en partant de la réprimande et peuvent atteindre la radiation dans les cas les plus graves.

Toute personne ayant un intérêt à agir peut déposer une plainte auprès de la chambre. Il peut s'agir d'un client actuel ou ancien, d'une personne physique ou morale inscrite au Tableau de l'Ordre, d'une institution ordinaire, du commissaire du gouvernement près le conseil régional.

Présidées par un magistrat de la Cour d'appel, les audiences sont publiques, toute personne peut donc y assister.



Il existe une cellule d'accompagnement des clients en difficulté.

Face aux risques de faillites, de licenciements, de procédures collectives, de redressements judiciaires, les dirigeants et leurs experts-comptables sont parfois désarmés.

Une cellule composée d'avocats et de juges volontaires a été mise en place pour soutenir les experts-comptables dans leur mission, ce service gratuit est développé en partenariat avec les tribunaux de commerce d'Île-de-France et apporte aide et soutien aux entreprises en partenariat avec les tribunaux de commerce d'Île-de-France. d'accompagnement.

Vous souhaitez prendre contact avec la cellule d'accompagnement ?

Écrivez-nous à soutenirvosclients@oec-paris.fr ou appelez-nous au 01 55 04 31 31

Le CIP (centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises)

Les CIP sont des instances régionales, destinées à répondre aux questions des chefs d'entreprise faisant face à des retards de paiement, une baisse de chiffre d'affaires ou la perte d'un client important.

Un jeudi par mois, le CIP IdF propose aux entrepreneurs en difficulté de rencontrer lors d'un même rendez-vous, anonyme et gratuit, un expert-comptable, un avocat et un ancien juge du Tribunal de commerce.

Ces professionnels ciblent les besoins et orientent le chef d'entreprise vers les sources d'informations utiles. Ils informent sur l'état de la loi, les procédures existantes les plus favorables à la situation, mais aussi les recours possibles et leurs modalités ou encore les spécificités propres au domaine d'activité.



Les ateliers MVP, Mieux Vaut Prévenir

Conscient du rôle essentiel de l'expert-comptable auprès des dirigeants, l'Ordre francilien propose depuis 2022 des ateliers de sensibilisation. Les rencontres «Mieux vaut prévenir» forment les experts-comptables à la nécessité d'expliquer aux chefs d'entreprise que la détection anticipée des premières difficultés donne plus de chances d'aboutir à des négociations avec les créanciers en procédure amiable.







4. J'assure la pérennité de mon cabinet

La commission Assistance et surveillance de la profession intervient sur les problématiques transversales touchant un membre de l'Ordre dans une situation délicate. Elle accompagne notamment les professionnels en difficulté.

La commission intervient sur les problématiques suivantes :

- Administration provisoire en cas de décès ou d'empêchement d'un expert-comptable
- Difficulté organisationnelle ou financière d'un expert-comptable
- Procédures collectives des sociétés d'expertise comptable
- Difficultés liées aux règlements des cotisations ordinaires ou Cavec
- Mise en cause de la responsabilité pénale du membre de l'Ordre

Un risque de mise en cause de votre responsabilité pénale ?

Un dispositif d'assistance gratuit a été mis en place par l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France et la CRCC de Paris pour assister les membres se trouvant dans des situations susceptibles d'aboutir à une mise en cause de leur responsabilité pénale.

L'Ordre vous assiste en vous renseignant sur :

- Vos droits et obligations déontologiques et professionnelles
- Les différentes situations dans lesquelles votre responsabilité pénale peut être engagée



Défenses Confrères -01 55 04 31 31 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)
Pour les cas d'urgence, un numéro vert, disponible 7/7 et 24/24 : 0 800 39 49 59
gbelhadj@oec-paris.fr 01 55 04 31 58

Vous rencontrez des difficultés organisationnelles, financières, de santé ?

Le comité Solidaire, créé par le conseil régional de Paris IDF, peut vous assister et vous accompagner selon les difficultés rencontrées.

Il vous apportera une écoute attentive et bienveillante, une prise en compte de votre situation pour vous proposer les solutions les mieux adaptées, un accompagnement technique (dans l'organisation du cabinet, la gestion des dossiers, les missions), des contacts réguliers pour s'assurer de l'évolution de votre situation.

vpons@oec-paris.fr

Prévention burn-out :

 N°Vert 0800 501 201

Appel gratuit tous les jours de 9h à 18h, un.e psychologue du travail écoute avec bienveillance dans le respect du secret professionnel



C'est un sujet que personne n'aime aborder et pourtant, prévoir le risque d'une incapacité à travailler est indispensable.

Convention d'assistance et d'entraide

S'il vous arrive de ne plus être en mesure d'exercer votre profession de manière définitive ou provisoire, le président du conseil régional de l'Ordre, peut, avec votre accord ou à la demande de vos héritiers ou ayants droit, désigner un expert-comptable en vue d'assurer votre remplacement provisoire.

<https://www.oec-paris.fr/l-ordre-vous-accompagne/je-prepare-lavenir/>

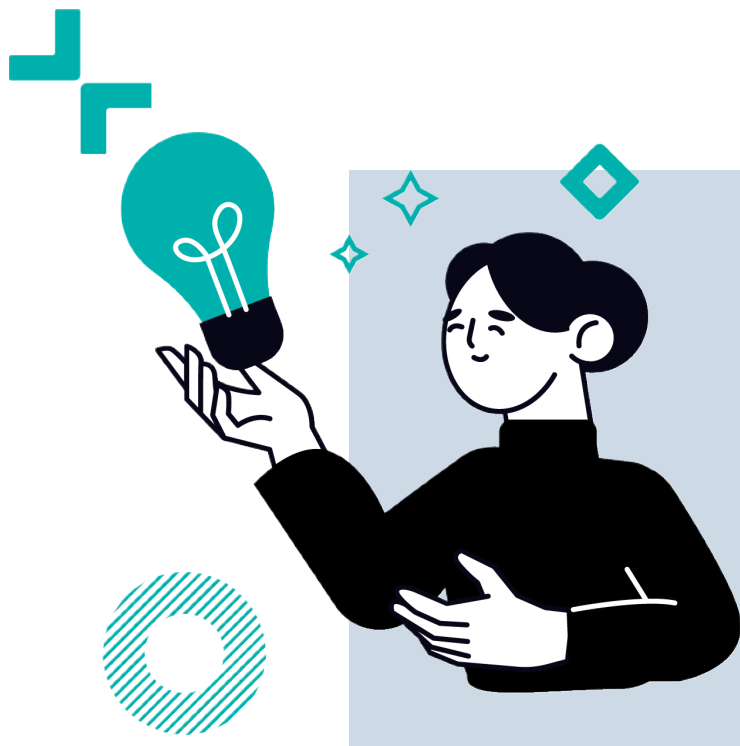
MesVolontés

Le coffre-fort numérique

Avec Sérénité Pro, vous stockez toutes vos informations stratégiques. En cas d'incapacité ou des décès, vos proches pourront les récupérer très simplement.

<https://www.serenitepro.fr/cus/1>





Le kit Sauvegarde, tout-en-un pour ne rien oublier

Pour que vous puissiez traiter ce sujet simplement, nous avons repris dans un dépliant synthétique les outils disponibles et les réponses à vos questions les plus fréquentes. Il vous aidera à prévenir les risques avec des mesures faciles à mettre en place.

Et parce que votre sécurité, la pérennité de votre cabinet et le suivi de vos clients sont nos priorités, vous y découvrirez aussi les services disponibles auprès de votre Ordre.



kit sauvegarde



B. **BBIGGER**

La plateforme qui vous offre l'opportunité d'explorer le marché de l'expertise comptable à travers un annuaire attractif des cabinets. Un espace dédié pour créer votre fiche cabinet et valoriser vos atouts. Un espace candidat pour consulter les offres en ligne et postuler en quelques clics.

BBUSI

Votre plateforme de mise en relation entre confrères pour trouver ou proposer des missions externalisées adaptées à votre profil et à vos besoins (temps, typologie de mission, taille du cabinet...).

BBUYBYE

Grâce à cette plateforme, vous trouvez la documentation utile pour avancer dans votre projet de reprise et pouvez contacter vos pairs qui cèdent leur activité.

C. **CAP PERFORMANCE**

Un véritable consultant numérique pour votre cabinet. Diagnostics, plans d'actions, outils pratiques, formation... tout ce dont vous avez besoin pour piloter votre cabinet sereinement.

COMPTEXPERT

Votre compte utilisateur unique dans l'environnement numérique de l'Ordre des experts-comptables. Avec lui, vous accédez à tous les espaces privés et ressources réservées des sites de l'Ordre.

E. **ESPACE PRO**

Un extranet pour faciliter les échanges avec l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France.

H. **HUB EMPLOI**

Pour accélérer vos recrutements, Hubemploi, la plateforme des experts-comptables qui recrutent, a fait peau neuve. Avec sa fonctionnalité de multidiffusion gratuite, Hubemploi, est LA solution pour vous aider à attirer des talents !

J. **JESIGNEXPERT**

Une solution numérique pour garantir l'intégrité des documents et simplifier les échanges

K. **KIT ATTRACTIVITÉ**

La valise de l'ambassadeur avec un ensemble de documents pour promouvoir nos métiers auprès des jeunes.

KIT SAUVEGARDE

Le tout-en-un qui prévoit les coups durs pour que tout soit plus simple s'ils arrivent !

L. **LE FRANCILIEN**

Le magazine trimestriel des experts-comptables d'Île-de-France.

LUCA

Le centre d'affaires dédié aux experts-comptables et aux commissaires aux comptes.

P. **PON**

Une plateforme de référencement collaboratif des outils numériques à destination de la profession comptable et de leurs clients.

S. **SÉRÉNITÉ PRO**

Toutes vos informations stratégiques disponibles au même endroit pour assurer la pérennité de votre activité

SIC MAG

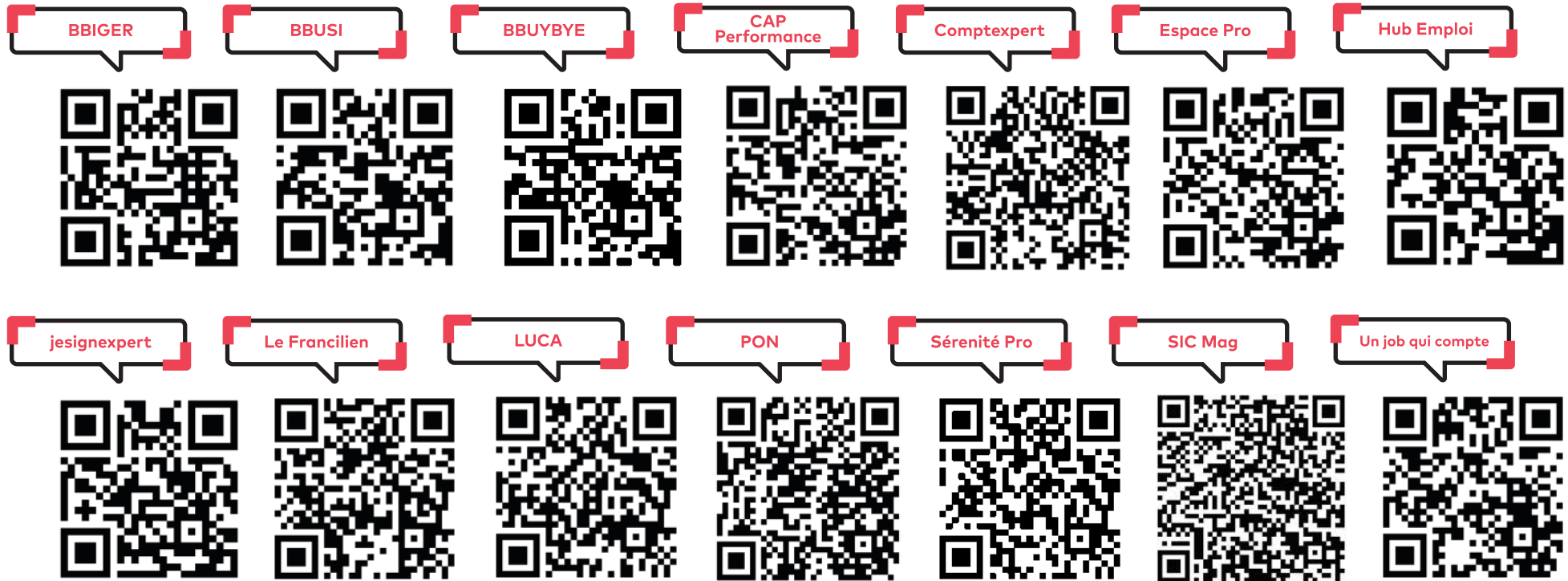
Le mensuel des experts-comptables français. Il consacre 60% de son contenu aux actions de l'Ordre et à l'information des confrères de profession comptable et de leurs clients.

U. **UN JOB QUI COMPTE**

La plateforme consacrée à l'attractivité de la profession.

Les replays





Une publication de l'Ordre des experts-comptables Paris Île-de-France - 50, rue de Londres 75008 Paris - 01 55 04 51 08

Création www.sanserif.fr - 31 Cr des Juilliottes 94700 Maisons-Alfort - 01 89 16 28 86
 Impression (nom adresse entreprise)
 Crédit photo/illustration www.envato.com

ORDRE DES
 EXPERTS-COMPTABLES 
 Région Paris Ile-de-France

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Paris Ile-de-France



<https://www.oec-paris.fr/>



Ne pas jeter sur la voie publique

SUP4
EXPENSE

Code	Description	Montant	Montant	Montant
1000	1000	1000	1000	1000
1001	1001	1001	1001	1001
1002	1002	1002	1002	1002
1003	1003	1003	1003	1003
1004	1004	1004	1004	1004
1005	1005	1005	1005	1005
1006	1006	1006	1006	1006
1007	1007	1007	1007	1007
1008	1008	1008	1008	1008
1009	1009	1009	1009	1009
1010	1010	1010	1010	1010
1011	1011	1011	1011	1011
1012	1012	1012	1012	1012
1013	1013	1013	1013	1013
1014	1014	1014	1014	1014
1015	1015	1015	1015	1015
1016	1016	1016	1016	1016
1017	1017	1017	1017	1017
1018	1018	1018	1018	1018
1019	1019	1019	1019	1019
1020	1020	1020	1020	1020
1021	1021	1021	1021	1021
1022	1022	1022	1022	1022
1023	1023	1023	1023	1023
1024	1024	1024	1024	1024
1025	1025	1025	1025	1025
1026	1026	1026	1026	1026
1027	1027	1027	1027	1027
1028	1028	1028	1028	1028
1029	1029	1029	1029	1029
1030	1030	1030	1030	1030
1031	1031	1031	1031	1031
1032	1032	1032	1032	1032
1033	1033	1033	1033	1033
1034	1034	1034	1034	1034
1035	1035	1035	1035	1035
1036	1036	1036	1036	1036
1037	1037	1037	1037	1037
1038	1038	1038	1038	1038
1039	1039	1039	1039	1039
1040	1040	1040	1040	1040
1041	1041	1041	1041	1041
1042	1042	1042	1042	1042
1043	1043	1043	1043	1043
1044	1044	1044	1044	1044
1045	1045	1045	1045	1045
1046	1046	1046	1046	1046
1047	1047	1047	1047	1047
1048	1048	1048	1048	1048
1049	1049	1049	1049	1049
1050	1050	1050	1050	1050
1051	1051	1051	1051	1051
1052	1052	1052	1052	1052
1053	1053	1053	1053	1053
1054	1054	1054	1054	1054
1055	1055	1055	1055	1055
1056	1056	1056	1056	1056
1057	1057	1057	1057	1057
1058	1058	1058	1058	1058
1059	1059	1059	1059	1059
1060	1060	1060	1060	1060
1061	1061	1061	1061	1061
1062	1062	1062	1062	1062
1063	1063	1063	1063	1063
1064	1064	1064	1064	1064
1065	1065	1065	1065	1065
1066	1066	1066	1066	1066
1067	1067	1067	1067	1067
1068	1068	1068	1068	1068
1069	1069	1069	1069	1069
1070	1070	1070	1070	1070
1071	1071	1071	1071	1071
1072	1072	1072	1072	1072
1073	1073	1073	1073	1073
1074	1074	1074	1074	1074
1075	1075	1075	1075	1075
1076	1076	1076	1076	1076
1077	1077	1077	1077	1077
1078	1078	1078	1078	1078
1079	1079	1079	1079	1079
1080	1080	1080	1080	1080
1081	1081	1081	1081	1081
1082	1082	1082	1082	1082
1083	1083	1083	1083	1083
1084	1084	1084	1084	1084
1085	1085	1085	1085	1085
1086	1086	1086	1086	1086
1087	1087	1087	1087	1087
1088	1088	1088	1088	1088
1089	1089	1089	1089	1089
1090	1090	1090	1090	1090
1091	1091	1091	1091	1091
1092	1092	1092	1092	1092
1093	1093	1093	1093	1093
1094	1094	1094	1094	1094
1095	1095	1095	1095	1095
1096	1096	1096	1096	1096
1097	1097	1097	1097	1097
1098	1098	1098	1098	1098
1099	1099	1099	1099	1099